



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 11 septembre 2024
CR N° 6**

- Présent (es) :** Mesdames VANEY Nolwenn - CHENAF Sandrine - HACENE Marie
Messieurs GILBERT Cédric - BOTTONI Pierre – PALLARES Laurent – BREANT Théo
(75)
- Excusé(es) :** Monsieur BOULLE Thomas
Madame COLLE Valérie
- Invité(es) :** Mesdames TORTORA Sandrine – VALET Isabelle

COURRIERS AUX CLUBS MASCULINS

CRETEIL : La COC enregistre la date du 4 mai 2025 pour votre tournoi de minihand.

BONNEUIL : La COC enregistre la date du 16 mars 2025 pour votre tournoi de minihand.

NOGENT : La COC enregistre le désengagement de votre 2^{ème} équipe -18 ans masculine.

LA CAUDACIENNE : La COC enregistre le désengagement de votre équipe -18 ans masculine.

CHENNEVIERES : La COC enregistre le désengagement de votre équipe -18 ans féminine.

VILLEJUIF : La COC enregistre le désengagement de votre équipe -15 ans masculine.

IVRY : La COC enregistre le désengagement de votre 4^{ème} équipe -18 ans masculine, 4^{ème} équipe - 11 ans masculine e de votre 2^{ème} équipe +16 ans féminine.

MAROLLES : La COC enregistre la non-utilisation de colle dans votre gymnase.

VILLENEUVE ABLON : La COC n'autorise pas le sur-classement de votre joueur en accord avec la technique.

SUCY : Votre équipe -15 ans masculine est qualifiée pour la suite des barrage accession région.

A TOUS LES CLUBS :

- Pour les championnats, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} division territoriale, merci d'envoyer les mail au comité 94 : 5894000@ffhandball.net, au comité 75 : 5875000@ffhandball.net , à la COC 94 : 5894000.coc@ffhandball.net et à la COC 75 : 5875000.coc@ffhandball.net.
- Merci aux clubs sous convention de les mettre à jour avant le jeudi soir
- Dernier rappel pour les inscriptions pour la 5^{ème} division masculine et la 2^{ème} division féminine avant le mercredi 18 septembre 2025.
- Pour rappel également, tous les mails devront être adressés au comité 94 : 5894000@ffhandball.net et en copie à la COC : 5894000.coc@ffhandball.net
- Pour les délayage jeunes : par un manque de proposition de salle, lorsque la COC manque de salle sur un délayage, elle demande à la 1^{ère} équipe nommée de recevoir.
- En annexe les 1^{er} délayages -13 ans et -15 ans Masculins et Féminins qui seront dans Gest'hand d'ici la fin de semaine.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre HBC Choisy le Roi / Martigua SCL du 12-13/10/2024 :

Merci au club de Martigua de répondre à la demande d'inversion dans Gest'hand

Rencontre Martigua SCL / Stade Français HB du 22-23/11/2024 :

Merci au club du Stade Français de répondre à la demande d'inversion dans Gest'hand

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Elan Chevilly Larue / Martigua SCL 2 du 14-15/09/2024 :

La COC donne son accord pour le report. La rencontre est à jouer avant le 20/10/2024

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Martigua SCL / Villeneuve Ablon HB du 14-15/09/2024 :

L'inversion est refusée, merci de saisir la demande de report dans Gest'hand. La rencontre est à jouer avant le 20/10/2024

Rencontre Stade Français HB / L'Etoile Parisienne HB du 14-15/09/2024 :

La rencontre aura lieu le dimanche 15 septembre 2024 à 16h00 au gymnase Suchet à Paris

Rencontre Stade Français HB / Paris UC 2 du 28-29/09/2024 :

Merci de saisir la conclusion dans Gest'hand.

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Martigua SCL 2 / Paris UC 3 du 21-22/09/2024 :

Merci de saisir la demande d'inversion dans Gest'hand à la suite de l'indisponibilité de la salle.

Rencontre Paris SC 4 / Martigua SCL 2 du 28-29/09/2024 :

Merci de saisir la conclusion dans Gest'hand.

La Présidente de la COC 94

Nolwenn VANEY



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.

36 rue Jean Jaurès • 94460 VALENTON • Tél. 01.45.95.90.65
• Courriel : 5894000@ffhandball.net • Site Internet : www.hand94.org